

Le praticien le plus crédible est celui qui est capable de voir le paysage autour de sa tour d'ivoire

Faire preuve de discernement

Au bout du compte, bien étudié le droit et bien entendu les conseils avisés de ceux qui nous ont accompagné sur le chemin, on est seul face à soi-même pour distinguer le vrai du faux et naviguer à deux vitesses — celle de l'écueil à éviter localement, et celle du cap à tenir sur la distance.

I. Eviter de couper le nœud gordien par des décisions immédiates

Coordination des soins de l'approche médico-légale de la santé à son approche humaine

1.1. Entre la sphère de l'hôpital public

- Un problème de communication récurrent ?
- Une négligence collective grave ?
- De mauvaises habitudes ?

1.2. Et la sphère libérale du Privé

- Porteuse de perspectives inédites
- Mais tout aussi insaisissable que le Public

1.3. Réduits à réfléchir par nous-mêmes

- Une « dernière injection » vise-t-elle autre chose qu'une destruction irréversible ?
- Ne faut-il pas mieux conserver ce levier à des fins utiles, le cas échéant ?
- Commencer à soigner le traumatisme par une « première séance » de thérapie EMDR !

II. Orientation vers le traumatisme à traiter en priorité

- Selon l'initiative de la patiente ?
- Selon l'urgence constatée par les proches ?

2.1. Discussion des dispositions du milieu libéral

- Le fait certes enthousiasmant que l'on n'ait « pas besoin de savoir si un souvenir se rapporte à un fait réel ou non », en faveur du patient, doit-il plaider pour la négligence, en sa défaveur, d'un fait réel majeur ? Non, en aucun cas !

- Rien ne dément qu'en France, où l'on trouve facilement cette citation de Francine Shapiro, alors que cette scientifique est présentée comme « poète », pour respecter la chape de plomb, le milieu libéral pourrait surfer sur la vague de l'EMDR au profit de revenus faciles !

2.2. Discussion des dispositions du milieu public

- Une chose est sûre, c'est que l'administration médico-légale est rodée à des procédures abusives lui permettant facilement de soustraire une personne au droit pendant des mois.

- Pour autant, peut-on en déduire que tout soin médicamenteux serait inadapté ? Non plus !

- Que le soin médicamenteux soit adapté ou non, l'administration est rompue aux abus, car elle ne connaît que cela¹ et rejette le Privé avec anxiété, au point de ne plus savoir comment se comporter autrement, même lorsque la thérapeutique médicamenteuse est fondée² !

2.3. Conclusion sur l'orientation thérapeutique

- Toujours mentionner le fait majeur s'il est connu

- Quitte à ce que le praticien choisisse de débiter la thérapie par un point moins sensible ...

¹ Référence aux abus de droit systématiques constatés lors de diverses hospitalisations dans le monde d'avant

² Référence au seuil comportemental au-dessous duquel le stress interdit toute relation psychothérapeutique